

(<sup>a</sup>)

( N° 55 )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1898

---

Projet de loi allouant des crédits supplémentaires à des Budgets pour l'exercice 1898 et des crédits provisoires à valoir sur les Budgets pour l'exercice 1899 (<sup>1</sup>).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (<sup>2</sup>), PAR M. CARTUYVELS.

---

MESSIEURS,

La Section centrale du Budget des Voies et Moyens, constituée par décision de la Chambre en commission spéciale, a examiné le projet de loi allouant des crédits supplémentaires à des Budgets pour l'exercice 1898 et des crédits provisoires à valoir sur les Budgets pour l'exercice 1899.

Les crédits provisoires sont nécessités par ce fait que les Budgets ne pourront être votés avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Les crédits supplémentaires sont justifiés par les considérations émises dans l'Exposé des motifs.

Des membres se sont plaints de ce que les deux crédits fissent l'objet d'un seul projet de loi. Ils estiment que s'il est urgent d'ouvrir des crédits provisoires à valoir sur les Budgets de dépenses pour 1899, il n'en est pas ainsi des crédits supplémentaires pour l'exercice 1898, que d'autres crédits du même genre auront à compléter ultérieurement, et que le peu de temps dont dispose la Chambre rend l'examen de ces crédits impossible.

La proposition de disjonction des deux catégories de crédits a été repoussée par parité de voix.

Les crédits provisoires ont été adoptés par trois voix et trois abstentions motivées par l'ouverture de crédits provisoires au Budget de la guerre.

Les crédits supplémentaires, formant l'objet des six premiers articles du projet, et l'ensemble de ce projet ont été adoptés par deux voix et cinq abstentions.

*Le Rapporteur,*  
CL. CARTUYVELS.

*Le Président,*  
A. BEERNAERT.

---

(<sup>1</sup>) Projet de loi, n° 50

(<sup>2</sup>) La Commission était composée de MM. BEERNAERT, *président*, COREMANS, HELLFPUTTE, MAENHAUT, LORAND, CARTUYVELS et CARTON DE WIART.